



À l'attention de Monsieur MESQUIDA Kléber  
Président du Conseil Départemental de l'Hérault

A Montpellier le 05 octobre 2021,

## Préavis de grève

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 10 du Titre I du statut général de la Fonction Publique, relatif au droit de grève, le syndicat CGT des Personnels du Conseil Départemental de l'Hérault dépose par la présente **un préavis de grève du 5 octobre 2021 au 31 décembre 2021**. Ce préavis pourra être reconduit le cas échéant.

Cet appel concerne **l'ensemble des agents de la collectivité du Conseil Départemental de l'Hérault. Il a pour motif, les conditions de travail, le temps de travail et les conditions salariales des agents de la collectivité.**

En effet, Depuis plus d'un an et demi, les agents du Conseil Départemental de l'Hérault sont aux avant-postes pour maintenir un service public de qualité, en dépit des conditions sanitaires et des multiples contraintes et injonctions contradictoires.

Ils se sont sentis blessés par vos décisions prises avec la *prime Covid* dont le flou a présidé à toute justice et équité entre agents.

Ils ne peuvent plus tout accepter : destruction du statut de la Fonction publique, passage forcé aux 1607 heures avec un vol de leurs congés à la clé, lignes directrices de gestion de l'austérité, sous effectifs, mise en place du RIFSEEP mettant en concurrence les agents entre eux, absence de politique ambitieuse pour augmenter le niveau de vie des agents....

Pour rappel, en mai 2015 les indemnités des conseillers départementaux ont augmentés elles de 8%. Alors que le pouvoir d'achat des agents du Conseil Départemental est lui en grande baisse depuis bien plus longtemps. **Cette perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires se situe à hauteur de 21 %.**

Sans une revalorisation forte et urgente de la valeur du point, sans mesure d'augmentation générale du Régime Indemnitaire, sans une augmentation des Ratio LDG à 100 %, les salaires, les carrières et les retraites continueront de se dégrader et les inégalités s'amplifier.

**C'est pour toutes ces raisons que la CGT revendique :**

### **Sur le Temps de travail et les 1607 heures**

- Le remboursement aux agents concernés de toutes les heures écrêtées depuis leur mise en place

- L'arrêt immédiat de tous projets régressifs sur le protocole temps de travail des agents du Conseil Départemental de l'Hérault, pas 1 minute de travail en plus et pas jour de congés en moins
- Des négociations pour aboutir sur un protocole 32 heures de travail,
- Dans l'attente d'une éventuelle nouvelle version, la suspension du règlement « badge chronos » qui contraint l'activité professionnelle de certains métiers
- L'arrêt immédiat des heures écrêtées par la badgeuse
- Le paiement de toutes les heures réalisées avec majoration le cas échéant

#### **Sur les Carrières, les Salaires et le RIFSEEP**

- 100% de RATIO à la LDG pour les catégories C, B, A
- Le doublement de l'indemnité départementale pour tous les agents dans le cadre de la mise en place du RIFSEEP et de son IFSE
- Neutralisation de la part de la prime au mérite (CIA),
- Le doublement du complément Indemnitaire de fin d'année (Prime de Noël actuellement de 800€)
- Le doublement des indemnités de sujétions
- L'intégration dans le groupe de fonction encadrement de l'IFSE de l'adjoint au responsable d'unité

Veillez croire, Monsieur le Président, à nos respectueuses salutations.

Pour le syndicat CGT des personnels du Conseil Départemental de l'Hérault  
Les co-secrétaires généraux

Mathieu Guy



Caroline Genieys



Benjamin Karchen

